

## Parcours : Pack initiation aux formalités préalables et postérieures en droit immobilier

Niveau : Initiation

Durée : 1,36 jour(s) soit 9,5 heure(s)

### Public concerné

Toute personne débutant dans le notariat, ou ne justifiant pas de connaissance juridique particulière

### Compétences pédagogiques

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable :

- Décrire l'environnement professionnel de l'étude
- Identifier la profession de notaire, au travers de son rôle et de ses missions
- Définir sa principale mission qu'est "l'authenticité"
- Identifier les pièces nécessaires à la signature de tout avant-contrat en matière de vente immobilière
- Dédurre la nécessité des pièces spécifiques en fonction des particularités du dossier
- Gérer efficacement l'obtention de l'ensemble de ces pièces afin de constituer le dossier d'usage
- Accomplir les contrôles appropriés des pièces relatives aux parties et aux immeubles
- Effectuer les démarches imposées par la loi
- Gérer efficacement l'obtention des pièces qui n'ont pas pu être réunies pour l'avant-contrat, afin de constituer le dossier d'usage
- Identifier les points de contrôle d'un acte de vente simple
- Télé@cter efficacement en joignant toutes les pièces nécessaires à la publication de l'acte
- Calculer les droits à verser
- Gérer de manière efficace le retour du SPF après la publication ou en cas d'incident

### Contenu

#### Module : L'environnement notarial

- Quiz diagnostique
- L'office : Qui fait quoi ?
- Partie 1 : Le notaire
- Partie 2 : Sa mission principale – L'authenticité
- Quiz Final
- Synthèse téléchargeable

## Module : Les formalités préalables à la rédaction de l'avant-contrat de vente

- Je sais déjà...
- Partie 1 : Les pièces générales
- Partie 2 : Les pièces spécifiques
- Des dossiers vous attendent...
- Synthèse téléchargeable

## Module : Les formalités préalables à la rédaction de l'acte de vente

- Je sais déjà...
- Préambule
- Partie 1 : L'enquête : Je contrôle
- Partie 2 : L'action : J'exécute
- Partie 3 : Le dénouement : Je notifie
- En avant pour de nouvelles affaires...
- Synthèse téléchargeable

## Module : Les formalités postérieures à la vente

- Je sais déjà...
- Partie 1 : L'acte de vente

- Partie 2 : La désignation des parties et son contrôle
- Partie 3 : La désignation de l'immeuble et son contrôle
- Partie 4 : L'effet relatif et son contrôle
- Partie 5 : Les autres rubriques de la vente et leur contrôle
- Partie 6 : Les déclarations fiscales
- Partie 7 : L'échange avec le SPF
- L'affaire « Maison de Vincennes »
- Synthèse téléchargeable

## Prérequis

---

- Aucun

## Modalités d'exécution

---

Formation e-learning

À la suite de votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : E-Learning

Durée de la formation : 9H30

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

## Modalités techniques

---

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

### ***Évaluation des compétences :***

À l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

### **Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation :**

### **Évaluation à chaud à l'issue de la formation :**

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de l'article L. 6353-1\* du Code du travail.